

Fiche R3-6 Définir, partager, suivre un plan d'action pour l'implication des populations

(au niveau des acteurs rassemblés ; voir en outre en "tronc commun" la [Fiche R3-1](#) p 138)

Pourquoi : Le plan d'action décline les objectifs, le degré et le champ de l'implication en un dispositif opérationnel : rôles, règles, outils, ressources, échéancier. Il permet de tester la faisabilité de cette stratégie. La formalisation partagée sous forme de plan d'implication des populations, outil de planification et document "qualité", permet :

- D'anticiper les besoins et les réponses à y apporter, par exemple en termes de financements ;
- De suivre l'avancement du projet, et d'apporter les éventuels correctifs nécessaires ;
- D'informer les nouveaux arrivants ;
- De rassurer les populations sur le sérieux des engagements pris (au début du plan) et sur leur respect (au fil de l'avancement).

Objectif : Aboutir à un plan d'action pour l'implication des populations qui soit partagé, voire concerté, et pleinement adapté aux besoins et aux attentes.

Limite : Le plan ne pourra pas tout prévoir : l'imprévu est la règle en matière de gestion de sols pollués. Souplesse et réactivité resteront de mise.

Comment : (outre Fiche R3-1 p 138)

1^{er} niveau

Comment	Qui	Quand
Sur la base de l'analyse du contexte et des enjeux, et du choix des objectifs, du degré et du champ de l'implication, définir la stratégie de mise en œuvre, par exemple selon les composantes et les indications du Tableau 10 ci-dessous.	Resp. implicat° Resp. acteurs	Début de projet et au delà
Traduire et préciser les choix précédents en plan d'action intégrant l'implication des populations et le programme d'études et de travaux. S'appuyer sur les indications du Tableau 10 p 133. Pour cela notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des modalités d'apport de ressources pour un dispositif d'implication des populations totalement transparentes et le plus impartiales possible. S'inspirer en cela du Tableau 13 ci-après. • Eviter les "économies de bout de chandelle" : elles peuvent s'avérer <i>in fine</i> très coûteuses : les réunions intermédiaires, les consultations préalables sur le programme et les protocoles des études, quelques prélèvements/analyses supplémentaires, permettent d'éviter de douloureux retours en arrière, notamment sous forme d'investigations de terrain complémentaires. • Pré-sélectionner les techniques d'échanges : cf. Fiches "<i>Bien communiquer</i>" (p 164 et suivantes). 	Resp. implicat° Resp. acteurs	Début de projet et au delà
Formaliser le plan d'action et ses fondements sous la forme d'un "plan d'implication", document qualité qui facilite son partage et son suivi. Cf. exemple en Annexe 14. Suivant les cas, toutes ses composantes ne seront pas forcément à reprendre, certaines étant absentes ou rester implicites.	Resp. implicat° Resp. acteurs	Début de projet et au delà
Suivre la réalisation du plan. Repérer les écarts et identifier les éventuels correctifs nécessaires, par réitération de la démarche précédente : analyse du contexte et de ses enjeux, choix des objectifs, du degré et du champ de l'implication, choix d'une stratégie de mise en œuvre, correction du plan d'action.	Resp. implicat° Resp. acteurs	Au cours du projet

2^e niveau (outre Fiche R3-1 p 138)

Comment	Qui	Quand
Partager et discuter notamment sur les besoins en soutien technique et en formation des intervenants (cf. Fiche R1-3 p 103) et les ressources nécessaires/disponibles.	Resp. implicat° Resp. acteurs	Début de projet et au delà
Organiser un retour d'expérience sur le dossier (rapport, articles, conférences,...) auprès des différents acteurs des sols pollués et des questions de santé-environnement, pour alimenter l'amélioration des pratiques. Si possible sous l'angle de différents acteurs (cf. Exemple 81 p 162).	Resp. implicat° Resp. acteurs	Fin de projet

Besoin	Modalités	Exemple pratiques
Temps de travail des participants : population, experts, administration., ...	Embauche par l'association d'un chargé de mission.	Association EDA sur <i>Metaleurop</i> . Toutefois, le financement n'a pas pu être pérennisé.
	Contribution d'instituts publics par affectation de personnel sur le dossier.	Comité scientifique à <i>Vincennes</i> .
	Heures délégataires ou congés de représentation ⁴⁸ .	<i>GNRC</i> : partie du temps d'un universitaire financée par les pouvoirs publics : cf. Exemple 80 ci-après
	Paiement de garde d'enfants et d'aide ménagère (COWAM, 2006).	USA : exemple cité par PCCRARM, 1997.
Formation technique (<i>Capacity building</i>),	Auto-formation en ligne.	ATSDR (2007), sur l'évaluation sanitaire des sites pollués (Figure 14 p 184).
	Formation par un prestataire extérieur.	ATSDR (2005b).
	Formation par un des autres acteurs.	<i>GRNC</i> : Formation par les experts IRSN sur les concepts et outils d'évaluation des expositions (mis à disposition).
Support scientifique en appui aux populations	Mise à disposition d'outils	
	Expert à disposition en bénévolat.	Expert toxicologue ayant des bureaux dans le quartier à <i>Vincennes</i> , experts du nucléaire et scientifiques à <i>Plogoff</i> .
	Expert extérieur prêt à des réponses et explications gratuites.	Membres du comité scientifique sur <i>Vincennes</i> . Président du Syndicat des Eaux à <i>Balaruc-Les-Bains</i> .
	Support technique.	Support technique pour les populations de l'US EPA (2007a, <i>Technical Outreach Services for Communities</i>).
	Financement d'un expert en CDD	ATSDR (2005b), US EPA (2007c : <i>independent technical advisor</i>).
Financements (formation, indemnisation du temps, études, invitation d'experts,...)	Mise à disposition d'un budget à la structure commune de concertation.	CLIS du <i>laboratoire souterrain de stockage de déchets radioactifs de Bure</i> : financement par le Ministère de l'Economie et des Finances : frais de voyage, y compris vers autres sites et colloques, tierce-expertise,... (COWAM, 2006). <i>Bonfol</i> (Suisse) : financement par les industriels, y compris du temps passé par les administrations ; budget négocié avec la structure de concertation.
	Règles d'abondement et d'utilisation précises (fond avec des contributions fixes), transparentes, concertées, ne pouvant entacher l'indépendance du processus (par ex. sous audit externe).	Subvention ATSDR (2005b)/US EPA (2007a) : <i>Technical Assistance Grants (TAG)</i> . L'US EPA se retourne ensuite vers le responsable du site pour remboursement. USA : Financement de groupes consultatifs de la population [<i>community advisory groups</i>] par les « <i>parties prenantes de l'industrie</i> » (PCCRARM, 1997).
	Acceptation du MO pour financer sous sa responsabilité les études demandées (cas standard en France).	Société Kodak pour plusieurs études à <i>Vincennes</i> , notamment des études exploratoires demandées par l'association locale. Typiquement aussi en cas de tierce-expertise.
	Mise à disposition d'un budget à la population locale	US EPA (2007a) : TAG. 50.000 \$ à <i>Lake Michigan Federation</i> pour un <i>Citizens's Guide</i> (US EPA, 2000).
Financement tiers de l'association	EDA : conseil régional, Agence de l'eau, ... Collectif local à <i>Vincennes</i> : mairie. cf. Exemple 79 ci-après.	

Tableau 13 : Exemples illustrés de modalités d'apport de ressources à un dispositif d'implication des populations

⁴⁸ L'employeur du participant ou le participant est indemnisé du temps professionnel pris. Application difficile pour des professions libérales. En outre, l'indemnisation des congés de représentation est faible.

Contre-exemples : (outre Tableau 13)

- Absence de ressources spécifiques pour le comité scientifique à *Vincennes* : Exemple 37 p 107.

Le collectif local à *Vincennes* a tenté de réaliser une contre étude (analyse des eaux souterraines), mais cette tentative est restée limitée et isolée, faute de financement. En outre, il n'a pu financer lui-même d'étude de génotoxicité sur les sols qui lui avait été refusée. S'il pouvait demander d'examiner le dossier ou des points particulier par son expert ou du comité scientifique, il n'avait toutefois pas de capacité de mobilisation directe de contre-expertise, restant tributaire de la disponibilité, de la bonne volonté, et des orientations propres de ces experts. Ce manque de financement est apparu au collectif comme un obstacle important à la concertation, notamment car ses avis et demandes techniques ne semblaient pas autant considérés que ceux des experts "patentés" : la possibilité de mobiliser sa propre expertise apparaît aussi comme un moyen de se faire écouter.

Les associations considèrent généralement ces financements comme insuffisants pour un travail de qualité dans de bonnes conditions. Il en ressort une certaine frustration, et un sentiment de "pot de terre contre pot de fer". Par ex., l'association EDA sur *Metaleurop* et *Halluin*, se sent très contraint avec un budget d'environ 1000 € par an. (Source : responsable associatif)

Exemple 79 : Manque de ressources d'associations pour la concertation

Pour le membre associatif participant au GRNC, un peu de temps -sans commune mesure avec le travail à fournir- a été libéré pour cette personne, un universitaire, *via* le paiement d'heures de remplacement à l'université par l'autorité de Sûreté Nucléaire et le Ministère en charge de l'environnement.

Le manque de moyens face à la tâche et aux enjeux « *a conduit la CRIIRAD à démissionner du GRNC, considérant que "l'équilibre" entre les différents participants n'était pas respecté dans cette expertise pluraliste* ». (Source : membre d'association participant à la concertation, *in Dor et al., 2008* et INERIS, 2008)

Exemple 80 : Ressources lacunaires pour les associations participant au GRNC

Exemples à suivre : (outre Tableau 13)

Outre les études de retours d'expérience d'acteurs non impliqués (par ex. Leduc, 2006a,b,c, Forestier, 2004) :

- Etude sur Gilly-sur-Isère (Salomon, 2003), financée par l'InVS ;
- Interventions en colloque (par ex. Hazebrouck *et al.*, 2006) et numéro spécial du Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH) de février 2007, sur le cas du *Quartier Sud de Vincennes*. Le numéro spécial du BEH présentait les points de vue du comité scientifique et du collectif local (Ledrans *et al.* ; Lapidès).
- Présentation du cas d'une *pollution industrielle par des métaux lourds en zone urbaine* par les consultants impliqués, à un petit-déjeuner débat de cadres dirigeants /environnement d'entreprises.
- Journée Cire Ile de France du 31 mai 2005 et journées d'informations en DRASS et auprès d'une municipalité par la Cire IdF et l'INERIS : plusieurs cas d'interactions avec les populations, dont celui de *La Poudrette*, et un travail de retour d'expérience combiné Cire IdF – ATSDR, étaient présentés.
- Séminaire Inter-instituts AFSSET, INERIS, INRETS, INRS, InVS, IRSN du 28 février 2006 : "*Les instituts d'expertise nationaux face aux évolutions de la gouvernance des activités et situations à risques pour l'homme et pour l'environnement*", avec des retours de divers instituts (AFSSET, 2007).
- Nombreux retours d'expérience de l'IRSN et de ses partenaires sur le GRNC, par ex. Sugier *et al.*, 2003.

Exemple 81 : Organisations de retours d'expérience sur l'interaction avec les populations dans la gestion de sites pollués ou d'autres questions locales de santé-environnement

En vue de l'ouverture d'une école sur un ancien site industriel, une municipalité a contacté les associations de parents d'élèves au sujet des études en cours, pour communiquer en toute transparence sur le dossier. Suite aux rapports d'EDR, les réactions étaient une forte attente pour lever des interrogations persistantes, avec momentanément des échanges vifs et des problèmes de transmission de documents.

Les associations de parents d'élèves marquaient leur souci du caractère incontestable des études, notamment par un contrôle indépendant : « depuis le début, nous demandons que le principe de précaution soit appliqué et qu'on obtienne des garanties raisonnables (émanant d'un organisme indépendant de la Ville) que nos enfants ne courent pas de risque ». Elles ont signalé leur perception de l'institut chargé de la tierce-expertise par la ville, comme « autorité indépendante la plus incontestable et compétente sur les problèmes de pollution industrielle ». Leurs préoccupations et attentes sur le fond du dossier ont été transmises au tiers-expert et intégrées à la tierce-expertise.

In fine, la consultation engagée par la mairie, et la tierce-expertise et les compléments d'étude qui s'en sont ensuivis, ont permis la levée des interrogations, et l'ouverture *in extremis* de l'école projetée. (Source : tiers expert)

De manière similaire, le travail d'analyse des études par le comité scientifique à Vincennes a pris en compte les remarques et questions émises par le collectif local. Dans les limites des moyens disponibles, il a permis de rassurer sur de nombreux points quant à la qualité et l'impartialité des études. (Source : expert tiers)

Exemple 82 : Expertise tierce en lien avec les populations pour rassurer quant à la qualité et l'impartialité des études

Pour en savoir plus : (outre les renvois ci-dessus dans la fiche)

Modes de financement de la structure de concertation :

- Trustnet, 2000 ;
- Chapitre 4 "Financement et ressources" de la "Feuille de route pour la formation de comités locaux" du COWAM (2006 ; plutôt pour des dispositifs importants et de longue durée).